



Monsieur le Député

Nous avons déjà attiré votre attention sur la situation dégradée que la politique du gouvernement impose aux personnes âgées et à leurs pensions de retraite (hausse de la CSG, gel des pensions pour 2018, maintien de l'impôt CASA, suppression de la demi-part pour veuves et veufs, fiscalisation de la majoration familiale pour 3 enfants, moyens restreints pour les EHPAD malgré les annonces de Mme Buzyn du 30 mai)

Vos explications, réitérées, sur le bien fondé de la politique suivie en faveur des salaires, de l'emploi et des jeunes sont chaque jour démenties par la réalité globale de votre politique économique. Par exemple, les salariés subiront ils la deuxième journée de Solidarité évoquée par Mr Macron ?

Le gel annoncé pour toutes les pensions en 2018, mis en regard des 1,2 % d'inflation prévisionnelle du budget et des mesures très favorables prises en faveur du patronat et de la finance, est la marque d'une politique socialement injuste et inégalitaire.

Des études récentes confirment que toutes les mesures prises pour alléger le soi disant « fardeau social des entreprises » ont surtout bénéficié à la rémunération du capital et des investisseurs, au détriment de l'emploi et des salaires.

La « solidarité intergénérationnelle » fallacieusement invoquée pour justifier la hausse de CSG, fait porter 2 fois le même effort, sur les actifs d'hier, retraités aujourd'hui. Cette méthode inique enterre le principe fondateur de la vraie solidarité intergénérationnelle appuyée sur la cotisation salariale et patronale pour socialiser une part de la valeur créée et la redistribuer à la jeunesse et aux retraites des personnes âgées.

En pratique, constatons que ponction a été faite sans retard, y compris sur des petites pensions par référence au foyer fiscal, et que les compensations, quand elles existent, sont largement différées dans le temps et très inégalitaires vu les variations de taxe d'habitation entre communes. Et, pour éviter de lever trop haut le regard sur les véritables privilèges, pensions dorées et paradis fiscaux, ciblons les revenus faméaux des personnes retraitées qui n'auront droit à aucune compensation : 2250€ brut mensuel pour 1 part, 3583€ brut mensuel pour 2 parts. (Revenu Fiscal de Référence/12).

Reste encore une inquiétude nourrie par la constance avec laquelle la République en Marche avance dans le sens d'une régression sociale et sur laquelle peut être vous pourrez fournir une réponse : *Comment les personnes retraitées actuelles seront elles touchées par le projet de réforme des retraites conduit par Mr Delevoye ?*

Nationalement, 9 organisations syndicales appellent les personnes retraitées à manifester leurs exigences le 14 juin : ***Création d'un collectif budgétaire avec loi rectificative de la Sécurité Sociale afin d'annuler la hausse de CSG pour toutes et tous, mettre fin au gel des pensions et décider de leur revalorisation.***

Dans l'attente d'une réponse écrite de votre part à nos propositions et interrogations, soyez assuré Monsieur le Député, que nous en rendrons compte lors de nos points presse.

Comptant sur votre diligence, recevez Monsieur le Député, nos respectueuses salutations.